
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent cinquante et unième séance plénière

Tenue par visioconférence le jeudi 21 janvier 2021, à 15 heures (heure normale d'Europe centrale)

Président : M. Marc Pecsteen de Buytswerve(Belgique)



Le Président (*parle en anglais*) : Chers collègues, je déclare ouverte la 1551^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous allons poursuivre le débat général et l'orateur suivant sur la liste est l'Ambassadeur du Japon. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Ogasawara (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à nouveau pour votre accession à la première présidence de la session de 2021 de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de notre appui et de notre coopération indéfectibles. Je tiens aussi à souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues à la Conférence. Je remercie également le secrétariat qui nous donne les moyens de mener à bien nos activités en dépit de toutes les contraintes et difficultés liées à la maladie à coronavirus 2019.

L'année dernière, le Japon s'est félicité de la coordination étroite affichée par le collège des six Présidents de la session de 2020, le dernier Président de la session de 2019 et le premier Président de la session de 2021, qui a grandement contribué à améliorer la cohérence et la continuité des travaux de la Conférence. Il est très encourageant de constater que le collège des six Présidents de cette année est lui aussi animé par cet esprit de coordination.

Compte tenu du climat de sécurité de plus en plus complexe et hostile, il est urgent que la Conférence s'acquitte de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Le Japon est disposé à faire preuve de flexibilité et à soutenir les initiatives qui peuvent faciliter les travaux de fond et ouvrir la voie à des négociations multilatérales sur le désarmement. À ce titre, il soutient le projet d'ensemble de documents qui a été proposé par la présidence belge. Le Japon demande à tous les États membres de faire preuve de flexibilité et de volonté politique pour que la Conférence puisse adopter dès que possible une base pour ses travaux de fond.

S'agissant de la question des observateurs, je suis convaincu que l'élargissement de la participation à la Conférence des États Membres de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'observateurs présente un grand intérêt pour rendre les travaux de cette instance plus pertinents pour la communauté internationale. Comme par le passé, les résultats de nos travaux auront certainement une nature universelle.

En nous appuyant sur les travaux antérieurs de la Conférence, nous devons définir l'ordre de priorité des activités de fond sur les points de l'ordre du jour en tenant compte de leur degré de maturité. Dans ce contexte, le Japon répète qu'il importe d'engager immédiatement des négociations concernant un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Le Japon demande à tous les États dotés d'armes nucléaires et à tous ceux qui en possèdent de déclarer ou de respecter un moratoire sur la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, en attendant l'entrée en vigueur d'un tel traité. Le Japon est également prêt et disposé à contribuer aux travaux de fond sur toute autre question de fond à la Conférence du désarmement.

Le Japon continuera de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et ne ménagera aucun effort à cette fin. À cet égard, le Japon engage tous les États qui ne l'ont pas encore fait, y compris les derniers États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier sans délai le Traité.

Les résultats des travaux de la Conférence du désarmement auront inévitablement des répercussions sur les propres travaux de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en août. Pour que la Conférence d'examen soit couronnée de succès, le Japon a soumis l'année dernière à l'Assemblée générale un projet de résolution intitulé « Modes d'action conjoints et dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires », qui a été adopté avec l'appui de 150 pays. Cette résolution a été élaborée en partant d'une perspective progressive et réaliste dans la réalisation de notre objectif commun, à savoir l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. L'ambition était de dégager des points de convergence visant à contribuer à la réussite de la Conférence d'examen.

Le Japon n'épargnera aucun effort pour atteindre les objectifs communs que nous nous sommes fixés quant à la réussite de la Conférence d'examen et pour faire en sorte qu'elle aboutisse à un résultat tangible. Dans le même temps, il est impératif que les États dotés d'armes nucléaires prennent des mesures concrètes en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous réjouissons des efforts conjoints qui ont été déployés par les cinq États dotés d'armes nucléaires désignés en tant que tels dans le Traité pour faire en sorte que la prochaine Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération soit couronnée de succès.

Le Japon est conscient de l'importance du traité connu sous l'appellation de nouveau Traité de réduction des armements stratégiques (le nouveau Traité START) et mesure aussi l'importance du dialogue en cours entre les parties sur l'extension possible de ce traité d'une manière qui contribue à la stabilité stratégique. Le Japon souligne aussi en particulier l'importance d'une plus grande transparence entre les États dotés d'armes nucléaires, et réaffirme la responsabilité particulière qui est la leur d'engager de bonne foi des dialogues sur la maîtrise des armements concernant des mesures efficaces pour prévenir la course aux armements nucléaires et aider à ouvrir la voie à l'élimination à terme des armes nucléaires.

Le Japon soutient également les travaux du Groupe d'éminentes personnalités pour une progression réelle du désarmement nucléaire. Ce Groupe a publié en octobre 2019 un rapport établi par le Président qui a été largement diffusé auprès des membres de la Conférence du désarmement. Partant des résultats des travaux de ce Groupe, le Japon a organisé une rencontre diplomatique de type « track 1.5 » en mars 2020. Le Japon participe également activement aux efforts conjoints et aux débats de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, de l'Initiative de Stockholm et du groupe de travail Créer un environnement propice au désarmement nucléaire.

Le Japon souligne que la Conférence doit s'acquitter des responsabilités que lui confère la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable », qui a été adoptée en 2020.

Le Japon est profondément préoccupé par les activités que la Corée du Nord poursuit pour mettre au point des moyens nucléaires et de lancement de missiles. Il réaffirme son ferme attachement à l'objectif de démantèlement complet, vérifiable et irréversible de toutes les armes nucléaires, des programmes nucléaires existants et des installations s'y rapportant ainsi que des missiles balistiques de toutes portées de la Corée du Nord, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Japon demande à la Corée du Nord de prendre des mesures concrètes en vue de sa dénucléarisation. Il demande aussi à tous les États membres d'appliquer pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Japon. Je donne maintenant la parole à la Représentante d'Israël.

M^{me} Eilon Shahar (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, pour les aimables paroles de bienvenue que vous m'avez adressées. Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter et de vous faire part de notre confiance absolue dans votre direction éclairée et votre capacité à faire en sorte que la première partie de la session de 2021 de la Conférence du désarmement soit couronnée de succès. Permettez-moi de vous assurer de la coopération et du soutien sans faille de ma délégation tout au long de votre présidence.

Monsieur le Président et chers collègues, l'année 2020 a été marquée par de nombreux défis sans précédent auxquels nous ne pouvions nous attendre en raison de la crise liée à la COVID-19, qui a eu des répercussions dans le monde entier, y compris sur le système multilatéral et sur nos travaux ici à la Conférence. Je tiens à féliciter les six Présidents de la session de 2020 pour leur coopération constructive, leurs efforts, leur flexibilité et leur dévouement, qui ont été mis à profit pour organiser des réunions même au plus fort de la pandémie mondiale.

Si les travaux scientifiques ont déjà permis de produire un vaccin, le monde reste engagé dans une course à la vaccination et les restrictions sanitaires continuent de nuire au multilatéralisme. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec le nouveau collègue des six Présidents en vue de mener à bien nos travaux importants en faisant preuve de patience et de prudence.

Israël est attaché à la Conférence et à son rôle d'unique instance multilatérale de négociation sur la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement. La Conférence demeure une instance unique en son genre réunissant tous les États qui doivent prendre part à ces négociations, ce qui, selon nous, nous donne la garantie que les résultats seront utiles et solidement ancrés dans la réalité.

Il convient d'examiner sérieusement les répercussions et les inconvénients liés à la création de processus indépendants en dehors de l'architecture du désarmement qui est établie. Ces nouvelles mesures de désarmement risquent de ne pas tenir dûment compte du contexte de sécurité et de stabilité et de ne pas mobiliser tous les acteurs concernés. De plus, en adoptant une démarche qui n'associe pas toutes les parties pour aboutir rapidement à un accord, nous risquons de limiter les résultats et de diviser encore plus les acteurs mondiaux du désarmement.

Il est temps d'examiner les mécanismes que nous avons établis et de nous assurer que les pays s'acquittent de leurs obligations et se conforment aux mécanismes en question. Nous devons également prendre le temps d'approfondir notre connaissance des nouvelles technologies et de la façon dont elles peuvent influencer sur nos travaux. La Conférence a été créée en sachant que les États membres ont des intérêts divergents en matière de sécurité qui ne doivent pas être écartés.

Malheureusement, nous continuons d'être témoins d'une aggravation préoccupante de la situation dans le domaine de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. À cet égard, le non-respect des normes et principes en matière de maîtrise des armements demeure un problème chronique au Moyen-Orient.

Cette culture de non-respect et de mépris des obligations et des normes internationales est malheureusement très répandue et dangereuse dans notre région. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'apporte pas de solution aux problèmes de sécurité qui sont propres à cette région, sans parler de la violation répétée du Traité par certains de ses membres.

Quatre des cinq actes de violation grave du Traité qui ont été commis depuis son entrée en vigueur l'ont été au Moyen-Orient. Les roquettes et les missiles sol-sol, les technologies connexes, les savoir-faire et les processus de production prolifèrent et sont mis entre les mains d'organisations terroristes, au mépris total des résolutions du Conseil de sécurité, de la sérénité des États concernés et de la stabilité de la région dans son ensemble.

La République islamique d'Iran enfreint depuis des années ses obligations nucléaires, comme cela a été signalé à de nombreuses reprises par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les activités nucléaires non déclarées et clandestines de l'Iran restent profondément préoccupantes. Les obligations qui lui incombent n'ont désormais absolument plus aucun sens, compte tenu de l'ampleur actuelle de ses violations dans les domaines de l'enrichissement, de l'accumulation de stocks et de la recherche et du développement. De plus, des terroristes et des milices armées utilisent des armes iraniennes, dont certaines ont une importance stratégique, et menacent tous les pays du Moyen-Orient, dont le mien.

L'Iran tente également de déstabiliser la région en utilisant tous les moyens à sa disposition, y compris le terrorisme et les tirs de missiles et de roquettes contre ses voisins. Ces opérations sont menées depuis le territoire d'autres pays de la région, à savoir la Syrie et l'Iraq. L'Iran enfreint de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité en appuyant des organisations terroristes qu'il approvisionne en armes, soutient financièrement et politiquement et forme militairement.

Il est urgent de concentrer les efforts sur le respect des obligations des États, leur mise en œuvre et leur vérification. La communauté internationale ne peut rester les bras croisés face aux États qui défendent une culture de non-respect. L'application du deux poids, deux mesures ne peut être acceptée.

Des États du Moyen-Orient ont utilisé des armes chimiques à l'encontre de leur propre peuple et de leurs pays voisins à cinq reprises depuis la Seconde Guerre mondiale. Ces actes ont constitué des violations manifestes du Protocole de Genève de 1925, qui établit les règles en matière d'interdiction de l'utilisation d'armes chimiques et biologiques et qui a été signé et ratifié par Israël. De plus, deux autres cas de violation de la Convention sur les armes chimiques par des États membres du Moyen-Orient posent toujours question et nécessitent des enquêtes plus approfondies.

L'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a publié son premier rapport en avril 2020 dans lequel elle impute au Gouvernement syrien la responsabilité de trois attaques chimiques différentes qui ont été commises à l'encontre de la population civile au printemps 2017. Les auteurs du rapport demandent au Gouvernement syrien de coopérer avec l'Organisation et la communauté internationale en vue de corriger les lacunes et les incohérences de ses déclarations sur les armes chimiques, d'assumer l'entière responsabilité des actes commis en violation des obligations que lui impose la Convention sur les armes chimiques et de détruire son arsenal d'armes chimiques. Il est vital que la communauté internationale reste attachée à traiter les questions des graves violations d'obligations pour éviter que de nouveaux actes soient perpétrés.

Pour conclure, nous encourageons les pays à s'abstenir de prendre des mesures non justifiées en partant d'analogies erronées et de tenter de politiser nos débats ici à la Conférence du désarmement. Israël espère que les membres de la Conférence parviendront à trouver un terrain d'entente et une issue positive. Ma délégation continuera d'apporter une contribution constructive et d'examiner les suggestions qui sont présentées en faisant preuve d'ouverture d'esprit.

La Conférence a été utile à la communauté internationale par le passé et nous sommes convaincus qu'elle aura également de nombreuses contributions à apporter à l'avenir. Nous devons coopérer et essayer de trouver le juste équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice d'Israël et je donne maintenant la parole au Représentant de l'Argentine.

M. Villegas (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter plein succès en tant que Président de cette instance et de vous faire part de mon souhait sincère de vous voir nous rapprocher dans les semaines à venir de notre objectif absolument prioritaire, à savoir l'adoption et la mise en œuvre rapides d'un programme de travail qui nous permettra d'entamer des travaux de fond au cours de la session de 2021.

Ma délégation mesure l'importance de la coordination entre les six présidences de la Conférence du désarmement. C'est pourquoi je tiens à saisir cette occasion pour émettre également le souhait de voir les travaux de la Bulgarie, du Brésil, du Cameroun, du Canada et du Chili, qui sont les autres pays à assumer la présidence de la Conférence cette année, porter leurs fruits.

Ma délégation a présidé la Conférence en février 2020, avant que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 n'impose des restrictions concernant les réunions en présentiel. Il n'a pas été possible pendant cette période d'adopter de programme de travail en dépit des consultations approfondies qui ont été menées par les présidences algérienne et argentine. En raison de cette situation, ainsi que des répercussions importantes de la pandémie sur les travaux de la Conférence, telles que la réduction du nombre de séances plénières et la modification de leur format, et en dépit des efforts appréciables des présidences successives, la Conférence a été contrainte de soumettre un rapport de nature technique à la Première Commission de l'Assemblée générale pour la troisième année consécutive.

L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence nuit inévitablement à sa crédibilité et à son maintien. Elle doit parvenir à démontrer sa pertinence en mettant en œuvre un programme de travail et devenir à nouveau l'instance de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, conformément au mandat qui lui a été confié à

l'occasion de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Ces dernières années, des débats importants ont été menés sur les points de l'ordre du jour de la Conférence, y compris en dehors de cette instance. Tous les États membres ont participé, par exemple, à des initiatives telles que la création de groupes d'experts gouvernementaux chargés de débattre de questions portant notamment sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, sur le rôle de la vérification pour faire progresser le désarmement nucléaire et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous avons mieux défini des éléments techniques et politiques, facilité la compréhension de points de divergence et perfectionné le cadre propice à l'émergence de consensus pour la préparation de futures négociations.

Ma délégation espère que les membres de cette instance feront preuve d'un regain de dynamisme et de la flexibilité nécessaire en 2021 pour que nous puissions adopter un programme qui permettra à la Conférence de reprendre ses travaux de fond, ce qu'elle a été incapable de faire ces dernières années.

À cet égard, ma délégation se réjouit du projet de programme de travail, qui prévoit la création de cinq organes subsidiaires sur sept points de l'ordre du jour, et est prête à aider les présidences et à participer aux débats en vue d'adopter ce projet. La Conférence du désarmement a pu compter sur des organes subsidiaires pour la dernière fois en 2018 et il ne fait aucun doute qu'ils ont permis de relancer les débats de fond.

L'Argentine a déployé des efforts importants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, qui sont des priorités pour elle, ce qui reflète son engagement clair et continu dans le cadre d'un programme nucléaire solide à des fins pacifiques. Le strict respect des dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la pleine conformité à ces dispositions sont des garanties de la réalisation de progrès sur des bases durables concernant les trois piliers du Traité.

Pour l'Argentine, ce Traité reste la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La prochaine Conférence d'examen, qui sera présidée par l'Argentine, servira à consolider et à renouveler notre engagement à l'égard de ce Traité, qui reste pertinent plus de cinquante ans après son adoption. Elle nous permettra également de trouver un terrain d'entente sur les questions centrales et de prendre des mesures concrètes pour nous acquitter de nos obligations en matière de désarmement et de non-prolifération.

L'Argentine se trouve dans une région qui a été historiquement à l'avant-garde dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous célébrons cette année les trente ans de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, qui a pour objet d'appliquer des garanties et de renforcer la confiance mutuelle et la confiance de la communauté internationale, eu égard à la nature exclusivement pacifique de nos projets nucléaires respectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je suis désolé, mais il semble que vous ayez été déconnecté. Je propose de donner la parole à l'orateur suivant en attendant le rétablissement de votre connexion. Nous essayons de résoudre ce problème et nous vous redonnerons la parole pour que vous puissiez terminer votre déclaration. Merci beaucoup.

Je donne la parole à l'oratrice suivante, la Représentante de l'Éthiopie.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la première présidence de la session de 2021 de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le soutien de ma délégation. Ma délégation s'associe également à la déclaration faite par l'Ambassadrice d'Indonésie au nom du Groupe des 21.

Comme chacun sait, 2020 a été une année difficile. La pandémie de COVID-19 a non seulement brisé nos relations sociales et dévasté l'économie mondiale, mais a également mis en évidence la fragilité du système international, y compris de la Conférence du désarmement. Nous n'avons pas pu continuer les séances plénières sous leur format habituel pendant une grande partie de l'année qui s'est écoulée. Comme les difficultés perdurent, nous

pourrions avoir besoin d'un nouveau mécanisme pour garder la Conférence sur les rails tout en préservant ses valeurs fondamentales, comme cela est clairement établi dans le Règlement intérieur.

Ma délégation est fière des travaux de la Conférence, qui ont abouti à l'adoption de plusieurs accords multilatéraux de premier plan sur le désarmement, dont la contribution au maintien de la sécurité et de la paix dans le monde est immense. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec tous les États membres pour que la Conférence assume à nouveau son rôle d'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement nucléaire et l'élimination des autres armes de destruction massive.

Cela dit, il est décevant de constater que plus de deux décennies se sont écoulées sans que la Conférence du désarmement ne parvienne à aboutir à un consensus sur un programme de travail, en dépit des efforts qui ont été déployés. Nous estimons que nous devons travailler avec acharnement et nous espérons que les membres feront preuve de la volonté politique nécessaire pour garantir le lancement des travaux de fond de la Conférence.

L'Éthiopie, qui continue de s'associer aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour prévenir la prolifération de toutes les armes de destruction massive, a signé tous les principaux traités et conventions de désarmement de portée multilatérale et régionale, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité de Pelindaba. En tant qu'État non doté d'armes nucléaires et membre responsable de la communauté internationale, l'Éthiopie continuera de participer de manière constructive aux négociations sur les questions de désarmement.

Il ne fait pas de doute que le désarmement est essentiel dans le cadre des efforts qui sont entrepris à l'échelle internationale pour préserver la paix et la sécurité dans le monde et le mettre à l'abri de la menace ou de l'utilisation d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Le seul moyen d'y parvenir est d'interdire la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes nucléaires avec des mécanismes efficaces et pertinents.

La Conférence du désarmement se trouve à une étape cruciale et ces menaces croissantes qui résultent de la prolifération des armes de destruction massive sont profondément préoccupantes. Sachant qu'il existe un risque de les voir tomber entre de mauvaises mains, la paix et la sécurité internationales sont clairement menacées.

L'Éthiopie est fermement convaincue que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération. Nous estimons que les trois piliers du Traité – le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – représentent un cadre sans équivalent pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La création de zones exemptes d'armes nucléaires est également essentielle pour veiller à ce que la sécurité régionale contribue aux efforts collectifs qui sont déployés par la communauté internationale en faveur de l'instauration durable de la paix et de la stabilité dans le monde. Nous soutenons la consolidation des zones exemptes d'armes nucléaires et nous encourageons les efforts visant à établir de nouvelles zones.

Nous soutenons aussi l'intensification des efforts internationaux qui visent à éliminer les armes nucléaires et, dans ce contexte, à atteindre les nobles objectifs que sont, sans exception, un traité complet interdisant la production de matières fissiles, un traité sur des garanties de sécurité négatives protégeant les États non dotés d'armes nucléaires contre toute menace et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Il est regrettable que les efforts internationaux dans le domaine de la non-prolifération ne parviennent toujours pas à prévenir la prolifération nucléaire. Pour que le processus engagé à l'échelle internationale soit couronné de succès, il est évidemment indispensable d'instaurer un mécanisme global et universel associé à l'objectif consistant à éliminer intégralement les armes nucléaires. À cet égard, l'Éthiopie estime que la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération doit rester la priorité absolue sur la question du désarmement et doit se tenir dès que la situation épidémiologique le permettra.

Permettez-moi de conclure, Monsieur le Président, en réaffirmant que l'Éthiopie est attachée à la réussite des travaux de la Conférence et y apporte son concours. Soyez assuré que ma délégation continuera de collaborer de manière constructive avec tous les États membres en vue d'instaurer une paix et une sécurité durables dans le monde en éliminant toutes les armes de destruction massive, y compris les arsenaux nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice d'Éthiopie. Nous allons redonner la parole au Représentant de l'Argentine pour qu'il puisse terminer sa déclaration. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Villegas (Argentine) (*parle en espagnol*) : Comme je le disais, mon pays se trouve dans une région qui a été historiquement à l'avant-garde dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous célébrons cette année les trente ans de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, une institution qui a pour mandat d'appliquer des garanties et de renforcer la confiance mutuelle et la confiance de la communauté internationale à l'égard de la nature exclusivement pacifique des projets nucléaires de l'Argentine et du Brésil. Cette institution montre qu'il existe d'autres approches légitimes que peuvent adopter les autres régions où la méfiance perdure.

La Conférence du désarmement réunit les États dotés d'armes nucléaires dans une instance de négociation permanente sur le désarmement nucléaire. L'Argentine, qui s'appuie sur le rôle de premier plan et sur le dévouement de la Conférence, l'exhorte à renouveler ses efforts pour réaliser des progrès concernant des mesures de désarmement unilatérales, bilatérales et, bien sûr, multilatérales.

Dans le domaine des armes conventionnelles, l'Argentine attache une grande importance au Traité sur le commerce des armes, dans le cadre duquel elle joue un rôle actif, puisqu'elle a occupé les fonctions de corédactrice de la résolution intitulée « Vers un traité sur le commerce des armes » et de présidente en 2020 de la sixième Conférence des États parties au Traité.

L'Argentine fait la promotion et continue de faire la promotion de mesures de transparence et de confiance dans différents domaines et participe de manière active à l'établissement du Registre des armes classiques. Preuve de cet engagement, elle a assumé la présidence du groupe d'experts gouvernementaux qui s'est réuni en 2019.

De nombreuses réunions de fond ont eu lieu dans l'enceinte de cette Conférence tout au long de son histoire et leurs résultats ont permis d'élaborer des instruments juridiques essentiels pour rendre le monde plus sûr, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Conférence doit trouver le moyen d'occuper de nouveau la place centrale qui est la sienne au sein du mécanisme de désarmement. Elle doit saisir l'occasion qui lui est donnée de démontrer que ses travaux peuvent continuer de contribuer de manière substantielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Argentine et je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : J'espère que vous m'entendez bien.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je suis désolé. La qualité du son est trop insuffisante. Je vous suggère de faire des essais avec un casque ou des écouteurs et, pendant ce temps, je vais donner la parole à l'orateur suivant, le Représentant de la République de Corée.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer à chacun mes vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je suis désolé. Il semble que le son ne soit pas assez bon, même avec votre casque. Je ne sais pas quel est le problème, alors pendant ce temps, nous allons réessayer d'écouter le Représentant du Pakistan. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Conformément à la structure générale de la séance d'aujourd'hui, je tiens à vous faire part du point de vue du Pakistan sur les facteurs qui influent sur la situation en matière de sécurité internationale et [...]

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je vous présente à nouveau mes excuses. Il semble que les interprètes ne parviennent pas à vous suivre. Je ne sais pas quel est le problème, mais pendant ce temps, nous allons essayer d'écouter le Représentant de la Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, chers collègues, je tiens tout d'abord, au nom de la Fédération de Russie, à féliciter la Belgique pour son accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je tiens à vous faire part ainsi qu'à tous les Présidents de la session de 2021 de mes vœux de patience et de réussite dans la conduite des travaux de cette instance en cette période difficile. Vous pouvez bien évidemment compter sur la pleine coopération de la délégation russe dans cette entreprise. Nous espérons que nous parviendrons ensemble à faire avancer les travaux de la Conférence. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues et à leur souhaiter bonne chance et plein succès dans leur travail ici à Genève.

L'année dernière, la pandémie a profondément bouleversé les travaux des instances internationales et nous a tous pris au dépourvu. Il a fallu apprendre à maîtriser de façon impromptue de nouvelles méthodes de communication. Cela a été long et nous avons eu besoin de ressources importantes, y compris de ressources financières. Aujourd'hui, comme nous avons une idée des défis et difficultés auxquels la Conférence peut s'attendre cette année, nous pouvons planifier à l'avance les travaux que nous mènerons tout au long de la session en tenant compte du contexte actuel. Comme le dit le proverbe, « un homme averti en vaut deux ». Nous sommes convaincus que le secrétariat de la Conférence a pu acquérir une expérience appropriée au cours de l'année écoulée et qu'il pourra appuyer convenablement les travaux des délégations. Nous devons simplement réunir les conditions qui permettront à la Conférence de mener ses travaux de manière stable et prévisible, y compris du point de vue financier, même si ces conditions ne sont pas celles dont nous avons l'habitude depuis des décennies.

Il ne fait aucun doute que le mécanisme associant le collège des six Présidents de la session en cours, le dernier Président de la session précédente et le premier Président de la prochaine session de la Conférence, mécanisme qui a fait ses preuves en 2020, contribuera au bon déroulement de la Conférence sur le plan de la continuité. Il montre que nous pouvons résoudre ensemble les problèmes de notre Conférence, bien qu'ils se limitent pour le moment aux problèmes de nature technique ou administrative. Nous attendons de nouvelles idées concrètes des Présidents et du secrétariat concernant l'organisation des travaux de la Conférence.

La Conférence est l'une des rares instances chargées du désarmement qui poursuive ses activités en plein milieu de la pandémie actuelle et qui parvienne à organiser des débats sur une grande diversité de questions parmi les plus urgentes dans le domaine de la sécurité internationale. Toutes ces questions figurent dans son ordre du jour, dont la pertinence ne fait que s'accroître au fil du temps. Quarante ans après la création de la Conférence, ces problèmes ne sont toujours pas résolus. La principale mission des délégations est de faire en sorte que la Conférence s'acquitte de son mandat et ouvre des négociations dès que possible ou du moins engage le processus de négociation préalable concernant les points de l'ordre du jour.

Je tiens à attirer l'attention des délégations sur ce que signifie véritablement l'adoption de l'ordre du jour, qui est l'un des documents les plus importants de la Conférence. Cette signification dépend des objectifs et des mandats de notre instance, mais aussi de la participation effective des États à la Conférence, car cela sous-entend à la fois leur consentement et l'obligation de tenir des négociations sur les points de l'ordre du jour adoptés par consensus. Pour simplifier, en adoptant l'ordre du jour, les États réaffirment automatiquement leur volonté de tenir des négociations sur les points qu'il recouvre, quels qu'ils soient, et la démarche de négociation et les points précis à négocier dépendent de notre conception commune du programme de travail.

Nous estimons que vous dressez des barrières artificielles qui nous empêchent d'accomplir des progrès lorsque vous soulevez des questions qui ne sont pas liées directement au mandat ni à l'ordre du jour de cette instance et tentez de les exploiter à des fins politiques. Nous espérons que les débats de la session de 2021 de la Conférence nous aideront à nous rapprocher de notre principal objectif stratégique actuel, à savoir l'adoption par consensus d'un programme de travail complet et équilibré. Cette adoption signifierait en quelque sorte que les États membres de la Conférence mesurent combien il est important de résoudre les questions inscrites à l'ordre du jour et qu'ils sont prêts à faire preuve de volonté politique pour ouvrir des négociations s'y rapportant. Pour lancer des débats de fond, y compris pour trouver un terrain d'entente, il n'est pas nécessaire d'adopter au plus vite un document s'apparentant à un programme de travail simplifié.

Partant de ces éléments, nous avons communiqué à la présidence belge nos observations sur la proposition de projet d'ensemble de documents qui a été distribuée. Nous sommes convaincus que nos observations seront prises en compte, mais nous devons examiner de manière réaliste les conditions qui prévalent et qui seront celles dans lesquelles nous devons mener à bien nos travaux. Nous estimons que des informations complètes doivent nous être communiquées concernant les ressources qui peuvent être mises à notre disposition, en particulier les ressources financières, avant d'ouvrir le débat sur un programme de travail potentiel. Sans ces informations, notre planification se réduira à des conjectures.

La délégation russe ne voudrait pas apprendre subitement que la Conférence n'est plus en mesure de poursuivre ses travaux après quelques séances, faute de ressources suffisantes. Dans la situation actuelle, nous devons nous appuyer sur des éléments concrets et être raisonnables. Nous devons éviter d'organiser les travaux de la Conférence en appliquant comme Napoléon le principe consistant à agir et à observer ensuite ce qu'il se passe.

Notre délégation souhaite également souligner aujourd'hui un autre point important à l'occasion de l'une de nos premières séances. Nous sommes disposés à travailler selon des modalités virtuelles et, bien sûr, à participer activement, comme toujours, aux séances en ligne, mais seulement si ces séances ont pour objet d'échanger nos points de vue sur les points de l'ordre du jour et sur d'autres aspects généraux liés à la Conférence. Si nous allons jusqu'à engager des débats de fond ou, cela va sans dire, jusqu'à ouvrir des négociations, rédiger des documents ou adopter des décisions historiques, nous insisterons pour que nos travaux se déroulent au moins selon des modalités hybrides.

La délégation russe abordera les questions de fond lorsqu'elle prendra à nouveau la parole à l'occasion de l'une des prochaines séances de la Conférence.

Pour conclure, je vous assure que la délégation russe est résolue à coopérer de manière constructive avec tous ses partenaires pour que les travaux de notre instance se déroulent sans heurts et soient couronnés de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République de Corée.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi à nouveau de commencer par exprimer à chacun mes vœux de bonheur, de santé et de réussite pour cette nouvelle année. Je me joins également aux autres orateurs en vous félicitant pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement cette année. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation dans les efforts que vous déploierez pour faire progresser nos travaux. De plus, je souhaite chaleureusement la bienvenue, de la part de ma délégation, aux ambassadeurs et aux collègues qui viennent de rejoindre cette instance importante.

Nous sommes encore en pleine pandémie de COVID-19 et la situation est difficile. Cette année, notre calendrier est rempli de réunions et de conférences qui n'entrent pas dans le cadre de la Conférence du désarmement, telles que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont l'organisation a été reportée.

Malgré ces circonstances difficiles, nous devons à nouveau espérer que des progrès soient accomplis cette année à la Conférence. Nous devons toutefois nous adapter à ces nouveautés et à ces difficultés et veiller à ce que nos travaux restent efficaces et pertinents.

À cet égard, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude pour le travail de la présidence belge et du secrétariat, qui nous a permis d'entamer les débats cette année. Compte tenu de cette situation difficile et des obstacles auxquels nous nous heurtons, ma délégation estime que nous devons avoir des ambitions réalistes et adopter une approche concrète cette année.

En ce sens, ma délégation se félicite de la proposition d'ensemble de documents du collège des six Présidents de la session de cette année, y compris du projet de programme de travail, qui a été distribuée il y a quelques semaines, et espère sincèrement que nous parviendrons rapidement à aboutir à un consensus au cours de cette session.

Comme le veut l'usage, je tiens à exposer brièvement nos priorités à la Conférence à l'occasion de cette première séance plénière de cette nouvelle session.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je suis désolé de vous interrompre, mais il faudrait que vous vous reconnectiez. Je donne pendant ce temps la parole au Représentant du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme que je vous ai déjà félicité pour votre accession à la présidence et je vous ai assuré du soutien de ma délégation lors de la séance de mardi matin, permettez-moi d'emblée de remercier tous les intervenants qui ont œuvré pour que la session de 2021 de la Conférence du désarmement puisse se tenir. Nous sommes clairement conscients des limites de ces modalités virtuelles et nous sommes impatients de pouvoir reprendre des réunions en présentiel dès que la situation le permettra, mais il est très important que nous ayons pu commencer nos travaux comme prévu, même dans les circonstances actuelles qui sont exceptionnellement difficiles.

Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues qui nous rejoignent pour la première fois aujourd'hui. Je me réjouis tout particulièrement à la perspective de collaborer avec eux. Je saisis aussi cette occasion pour exprimer la profonde sympathie de ma délégation à tous ceux qui ont perdu des êtres chers et enduré l'épreuve pendant la pandémie de COVID-19 et adresser un message de solidarité à tous les pays qui sont touchés. Face à cette pandémie, nous ne pouvons que constater combien il est important que la communauté internationale coopère pour résoudre les problèmes d'ampleur mondiale, ce qui est également valable pour la Conférence.

Je tiens à saisir cette occasion pour exposer brièvement les priorités de ma délégation pour cette année. Nous axons clairement nos efforts sur la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été retardée et qui, nous l'espérons vivement, se tiendra en août. Depuis cinquante ans, le Traité fournit un cadre pour étendre les avantages que procurent les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, minimiser la prolifération des armes nucléaires et procéder à un important désarmement nucléaire. Lors de la Conférence d'examen, nous célébrerons ce succès et réaffirmerons notre engagement envers le Traité sous tous ses aspects.

Si le Traité nous offre un cadre indispensable et irremplaçable pour nous orienter vers un monde exempt d'armes nucléaires, c'est bien à la Conférence du désarmement qu'il incombe de négocier les instruments qui permettront de faire de ce rêve une réalité. Compte tenu de sa composition et de son mandat, aucune autre instance ne peut assumer ce rôle. À ce titre, la plus grande contribution que la Conférence peut apporter au succès de la Conférence d'examen est peut-être de montrer qu'elle est prête à assumer cette responsabilité, notamment en entamant des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Ma délégation demeure convaincue que toute question peut être résolue en engageant des négociations.

La Conférence a également un rôle crucial à jouer dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Royaume-Uni est fier d'avoir été à l'initiative de la résolution 75/36 de l'Assemblée générale intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable » et il a été encourageant de constater qu'elle bénéficiait d'un très large soutien des États Membres. Conformément à

cette résolution, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pour mandat de produire un rapport sur le fond de la question qui servira de base pour approfondir le débat et nous encourageons tous les membres et les observateurs de la Conférence du désarmement à y contribuer. La résolution invite également les États membres et les observateurs de cette Conférence à faire part de leurs politiques, stratégies ou doctrines nationales en matière de sécurité spatiale, à titre volontaire, conformément à son mandat et à l'appui de celui-ci. Nous nous réjouissons à la perspective de communiquer ces informations au cours de cette session.

Plus largement, mon gouvernement publiera bientôt les résultats de son examen intégré de la sécurité, de la défense, du développement et de la politique étrangère, qui définira les objectifs à long terme de notre sécurité nationale et de notre politique étrangère. Une fois qu'il sera publié, nous informerons la Conférence des points qui relèvent de la politique en matière d'armement nucléaire du Royaume-Uni et, de manière plus générale, du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements.

Nous nous félicitons vivement de la proposition que vous avez distribuée en décembre 2020, au nom des six présidences de cette session, et qui inclut un ensemble de documents relevant d'un programme de travail pour 2021. Ma délégation a toujours soutenu la création d'organes subsidiaires pour œuvrer à la négociation de mandats sur les questions centrales ainsi que les consultations sur les questions liées à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Nous continuons également de soutenir la proposition de la délégation australienne visant à rendre la formulation du Règlement intérieur neutre du point de vue du genre. Il s'agit d'une mesure technique qui n'a aucune incidence sur les questions générales d'amélioration et d'efficacité du fonctionnement de la Conférence et dont l'adoption rapide ne devrait pas rencontrer d'obstacle.

Après les événements du matin du mardi 19 janvier, nous savons toutefois pertinemment qu'il ne sera pas facile d'aboutir à un consensus même sur les questions d'ordre technique et procédural. J'ai clairement exposé la position de ma délégation à l'égard du blocage par l'Iran et la Turquie des demandes d'octroi du statut d'observateur et je n'ai pas l'intention de la répéter aujourd'hui. Conscient des difficultés importantes qui nous attendent et de l'intérêt vital de tous les États à l'égard de la réussite de nos travaux, j'espère simplement que nous contribuerons à redonner à cette instance cruciale sa crédibilité grâce aux efforts que nous déploierons pendant le reste de cette session, en commençant par adopter rapidement un programme de travail sur la base de votre proposition d'ensemble de documents.

Alors que nous célébrons ce mois-ci à Londres le soixante-quinzième anniversaire des premières réunions de l'Organisation des Nations Unies, je tiens à conclure en rappelant les paroles d'un illustre fonctionnaire, Sir Brian Urquhart, qui a assisté à la création de l'ONU et qui malheureusement est décédé il y a quelques semaines à l'âge de 101 ans. Il a parlé en ces termes de l'Organisation des Nations Unies : « La plupart du temps, vous n'obtenez pas de résultat, mais parfois, vous accomplissez des progrès suffisants qui justifient vos efforts. Au quotidien, on peut trouver que la situation est désespérée, mais les progrès que vous cumulez donnent des résultats. ». Mettons à profit judicieusement le temps qui nous est imparti cette année, travaillons sans relâche avec respect et créativité pour rapprocher nos positions qui sont encore divergentes et faisons en sorte que la Conférence accomplisse des progrès suffisants pour que nos efforts soient justifiés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni. Nous allons à nouveau donner la parole au Pakistan. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Hashmi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Comme je vous ai déjà fait part de mes félicitations, permettez-moi d'emblée d'exposer les principaux points de ma déclaration, à savoir les facteurs qui influent sur la situation en matière de sécurité internationale et leurs répercussions, le rôle et la pertinence de la Conférence du désarmement et les priorités qu'elle doit se fixer cette année.

L'année dernière, la situation internationale sur le plan de la politique, de la sécurité et de l'économie s'est détériorée à plusieurs égards. Nous constatons une érosion palpable de l'ordre international fondé sur des règles. Les éléments qui constituent l'architecture du multilatéralisme, à savoir la participation universelle, le respect de l'état de droit et le respect des normes, s'effondrent. Les actes de défiance et de violation du droit international, qui sont

commis par les grands États et qui restent souvent impunis, sont sans borne. Il ne leur est pour ainsi dire pas demandé de rendre de comptes pour leur action et pour leur inaction. Les intérêts politiques, commerciaux et stratégiques continuent de prendre le pas sur le respect des valeurs universelles qui est proclamé. L'unilatéralisme sous différentes formes et expressions et les approches dénuées de réflexion gagnent du terrain.

Les déséquilibres stratégiques s'accroissent, car de grands États continuent de vouloir assurer leur sécurité et leur domination absolues. Les dépenses militaires mondiales sont en hausse. Les programmes de modernisation des armes conventionnelles et non conventionnelles sont en plein essor. Dans le même temps, l'accélération de la militarisation et l'intégration et la mise en service de l'intelligence artificielle dans l'espace et des cybertechnologies accroissent les risques, encouragent la course aux armements et exacerbent les antagonismes entre les grandes puissances.

Ces initiatives et ces tendances ne sont pas de la science-fiction ni de l'histoire ancienne. Elles sont toutes d'actualité. Si elles ne sont pas stoppées ni déviées de leur cours, elles auront de lourdes conséquences pour cette Conférence, ses membres et les régions dans lesquelles elles sont poursuivies. La concrétisation du programme de maîtrise des armements et la capacité de cette Conférence à s'acquitter de son mandat seront mises à l'épreuve dans ce contexte stratégique international.

Ces dynamiques de pouvoir et l'affaiblissement des règles continuent d'avoir un effet de domino sur le plan de la sécurité et de la géopolitique dans différentes régions et sous-régions. Chacun des aspects que je viens d'évoquer, c'est-à-dire les déséquilibres en matière de pouvoir et d'armement, l'affaiblissement des normes établies, la défiance à l'égard du droit international, le défaut de mise en cause des responsables de violations et la priorité qui est accordée aux intérêts au détriment des valeurs, trouve une expression clairement établie en Asie du Sud.

L'Inde, qui est le plus grand État de la région, continue d'appliquer une stratégie d'hégémonie, de subversion et de domination qui vise ses voisins et s'appuie entièrement sur une idéologie extrémiste et un nationalisme virulent. Cet État doté d'armes nucléaires, qui fait preuve d'un zèle malavisé et d'une audace liée à son approvisionnement en armes et en technologies de pointe, applique des stratégies de combat qui découlent de ses doctrines offensives. Le parti au pouvoir dans ce pays adopte des méthodes et des modes d'action qui sont sans ambiguïté, tels que l'organisation d'opérations sous faux drapeau, le rejet de sa responsabilité et la manipulation du sentiment national pour remporter les élections.

Son imprudence met en péril la paix et la sécurité dans la région. L'Inde, qui demande à devenir membre permanent du Conseil de sécurité, continue de violer avec impunité les résolutions dudit Conseil en renforçant encore davantage son occupation d'un territoire qui fait l'objet d'un différend reconnu sur le plan international. Ce pays, qui s'autoproclame plus grande démocratie du monde, a enfreint tous les principes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en confinant huit millions de personnes, en bloquant tous les moyens de communication et en rejetant les demandes d'enquête indépendante concernant les violations de grande ampleur qu'il commet dans le territoire occupé du Jammu-et-Cachemire.

Le régime du parti Bharatiya Janata, qui s'érige en victime du terrorisme et dont les actions sont motivées par un sentiment de supériorité raciale, a commis des actes terroristes d'une violence d'État jamais atteinte à l'encontre de jeunes, de femmes et de civils du Cachemire. Ce gouvernement a également financé, encouragé et facilité des actes de terrorisme commandités par l'État qu'il a dirigés contre ses voisins. Pour jeter un voile sur ce régime de terreur, il a lancé la plus célèbre campagne de désinformation au monde.

En l'absence d'obligation de rendre des comptes à l'échelon mondial, l'Inde peut continuer d'ignorer les normes et les règles ainsi que le droit de portée internationale. Ce régime, qui s'équipe sans relâche et à profusion de technologies conventionnelles et non conventionnelles névralgiques, estime, plus que jamais, qu'il peut maintenir cette occupation et attiser le terrorisme en toute impunité. La communauté internationale, dont la Conférence du désarmement, doit dénoncer ces actes qui ébranlent le droit international. Si elle ne fait pas le nécessaire, elle risque de mettre en péril la paix et la sécurité régionales en Asie du

Sud et au-delà. La Conférence ne peut continuer d'ignorer ces dangers manifestes qui se présentent aujourd'hui.

Le Pakistan considère la Conférence comme un organe vital de l'architecture de la sécurité multilatérale, comme l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et comme une pièce maîtresse du mécanisme de désarmement de l'ONU. En tant que seule instance au sein de laquelle tous les États dotés de moyens militaires importants participent au désarmement et à la maîtrise des armements dans des conditions d'égalité, la Conférence a encore un rôle et une place uniques. Cependant, cette instance reste paralysée par les répercussions liées au désordre et à la situation fragile qui prévaut sur le plan de la sécurité et de la géopolitique à l'échelon international.

Les organes internationaux chargés du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la maîtrise des armements ont le devoir de prendre acte des pressions qui sont exercées à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale. Ces organes ont la responsabilité de mettre un terme à ces dommages causés à l'ordre mondial fondé sur des règles, ainsi qu'au programme de maîtrise des armements, et de renverser la tendance. Il est par conséquent urgent de retrouver un consensus mondial pour faire face à ces défis. Certes, la tâche est ardue, mais il s'agit de la seule option viable pour rendre opérationnels les cadres multilatéraux de maîtrise des armements, en particulier la Conférence du désarmement, et faire en sorte qu'ils donnent des résultats.

Ce consensus doit être fondé sur un respect strict et tangible du droit international. Il doit contribuer au renforcement de la sécurité pour tous les États au niveau d'armement le plus bas possible, et les exemptions particulières et les intérêts stratégiques subjectifs ne doivent pas l'emporter sur les impératifs de stabilité mondiaux et régionaux.

L'application de principes en matière de maîtrise des armements et de désarmement qui sont obsolètes et qui n'ont pas fait leurs preuves ne donnera pas de résultats. La Conférence et les autres dispositifs du mécanisme de désarmement ne pourront obtenir de résultats significatifs qu'en ayant recours à l'équité, la non-discrimination, la retenue et la reconnaissance des intérêts légitimes de tous les États.

La Conférence a son propre rôle et sa responsabilité dans ce contexte plus large. Elle doit disposer de solutions qui s'adaptent à ces défis pour mener à bien ses futurs travaux. Les documents de la Conférence qui ne prennent pas suffisamment en compte ces dimensions concrètes plus générales ne donnent pas de résultats depuis des décennies et n'en donneront sans doute pas plus par la suite. Les méthodes arbitraires, les notions subjectives de légitimité et les modalités de rédaction créatives n'ont pas fonctionné par le passé et ne fonctionneront pas plus à l'avenir.

Ces approches empêchent également depuis trop longtemps la Conférence de traiter le point le plus important de son ordre du jour, qui est le désarmement nucléaire. En réalité, la Conférence ne peut négocier depuis des décennies certains des plus anciens points inscrits à l'ordre du jour, ce qui a des conséquences importantes pour la sécurité internationale. Aucun élément ne vient non plus étayer la mise en cause du Règlement intérieur de la Conférence ou de ses méthodes de travail pour expliquer l'existence de ce blocage de longue date. Plusieurs traités importants ont été négociés avec succès en employant les mêmes méthodes et procédures.

Le Pakistan demeure fermement attaché à l'objectif de la création d'un monde exempt d'armes nucléaires par des moyens universels, vérifiables et non discriminatoires. Nous soutenons à cette fin l'ouverture sans plus tarder de négociations à la Conférence d'une convention globale sur les armes nucléaires. Nous soutenons également l'ouverture immédiate de négociations à la Conférence en vue de conclure un traité sur des garanties de sécurité négatives et un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les récents événements relatifs à l'espace extra-atmosphérique ne font qu'accroître l'urgence de conclure de tels instruments. Après le désarmement nucléaire, ce sont les questions des garanties de sécurité négatives et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui figurent depuis le plus longtemps à l'ordre du jour de la Conférence et elles sont aussi les plus mûres pour l'ouverture de négociations.

Compte tenu de l'accumulation mondiale de plateformes d'emport d'armements et de vecteurs avancés, conjuguée à un regain de tension, il est urgent d'apporter une réponse face aux risques et aux dangers nucléaires. C'est pourquoi les travaux sur ce point de l'ordre du jour – la prévention de la guerre nucléaire – doivent figurer en tête des priorités de cette Conférence. Si un consensus devait se dégager, le Pakistan est également disposé à participer aux travaux de fond sur d'autres questions d'actualité, telles que le terrorisme chimique et biologique, la militarisation du cyberspace, les systèmes d'armes létaux autonomes et d'autres types de systèmes d'armes déstabilisateurs.

En ce qui concerne les matières fissiles, nous estimons que l'adoption qui est demandée par un nombre restreint d'États d'un traité limité à l'arrêt de la production, ou d'un prétendu traité interdisant la production de matières fissiles, dans les conditions prévues par le mandat Shannon, constitue au mieux une stratégie de diversion. Si le traité ne tient pas compte des déséquilibres ni des stocks de matières fissiles, il nuira à la stabilité et à la sécurité régionales et internationales au lieu de contribuer à leur renforcement. Cette proposition n'a qu'un intérêt limité pour le désarmement et ne fera que figer le statu quo en conférant un avantage stratégique perpétuel à une poignée d'États. Les asymétries dans notre région sont accentuées par un appui extérieur de grande ampleur, ce qui montre que cette position d'une autre ère est défailante et intenable.

D'autre part, le Pakistan plaide en faveur d'un traité sur les matières fissiles qui couvrirait les stocks existants de manière vérifiable. Le mandat Shannon et le prétendu traité interdisant la production de matières fissiles sont obsolètes. Ils n'ont plus de raison d'être compte tenu du contexte stratégique actuel dans notre région et de son incidence directe sur notre sécurité nationale. Ils ne représentent pas non plus une solution aux exigences actuelles en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Il est temps de s'attacher à poser de nouvelles bases pour la négociation d'un traité dont le champ d'application engloberait explicitement les stocks existants et qui traiterait tous les États à égalité sans discrimination. Un projet de traité qui n'imposerait aucun coût à ses promoteurs, mais qui aurait des effets délétères disproportionnés sur les intérêts légitimes en matière de sécurité de mon pays, n'a aucune chance de voir le jour.

La Conférence devrait continuer de reprendre les travaux de fond sur tous les points inscrits à son ordre du jour. Il reste impératif de tirer des enseignements des réussites et des échecs. Il est essentiel que tous les points de l'ordre du jour soient traités de manière complète et équilibrée. Ma délégation continuera de coopérer avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres membres de la Conférence afin de reprendre des travaux de fond sur tous les points de l'ordre du jour et, si possible, sur les questions nouvelles et émergentes. Nous vous remercions pour le projet de programme de travail que vous avez proposé et que nous examinons attentivement, et nous vous communiquerons notre position en temps voulu. Nous participerons à ces travaux de manière constructive en tenant compte des éléments que je viens d'exposer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Pakistan et je donne maintenant la parole à l'orateur suivant. L'Australie a la parole.

M^{me} Mansfield (Australie) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs et vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous l'occupez bien évidemment en une période difficile et, d'emblée, je vous assure sans conteste du soutien de ma délégation dans vos activités et celles de vos successeurs. Permettez-moi aussi de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux collègues qui commencent leur mission dans le domaine du désarmement à Genève et je remercie la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, M^{me} Valovaya, pour les remarques liminaires qu'elle a formulées mardi.

Nous vivons incontestablement une période sans précédent et, si nous aspirons tous à revenir à une situation normale, il est tout à fait satisfaisant de constater la flexibilité dont les délégations font preuve pour se réunir selon des modalités virtuelles afin de poursuivre les travaux importants de cette instance. Si nous abordons les difficultés actuelles avec réalisme, nous avons la possibilité en 2021 de faire preuve de créativité dans la manière d'envisager les travaux de la Conférence. La pandémie de COVID-19 a bouleversé les manières de travailler qui étaient établies depuis des décennies. La Conférence a également l'occasion de

changer sa manière de travailler. Il est clair que la pandémie donne du poids aux arguments faisant prévaloir la nécessité et la valeur de la coopération internationale. Elle met en particulier en évidence le rôle essentiel des institutions multilatérales dans les réponses mondiales et la coordination de ces dernières face aux problèmes mondiaux.

Comme la situation en matière de sécurité internationale reste difficile, nous devons utiliser les mécanismes multilatéraux à notre disposition, tels que la Conférence, et les exploiter de manière efficace pour résoudre les problèmes s'y rapportant. À l'occasion des consultations approfondies que l'Australie a menées l'année dernière à la présidence de la Conférence, beaucoup de délégations nous ont expliqué qu'elles étaient d'avis que la Conférence devait tenir compte des enseignements de la pandémie pour nos travaux. Plusieurs délégations ont fait cette observation aujourd'hui et mardi lors de leur déclaration. Ces enseignements portent sur différentes questions, telles que la façon dont la technologie pourrait mieux servir les travaux de la Conférence, et sur des questions plus générales concernant la confiance, la réduction des risques, la préparation et le rôle des experts. Nous espérons que les délégations en tireront parti pour aborder les travaux de la Conférence en 2021 en renouvelant leur réflexion et en agissant avec diligence.

L'Australie se réjouit à la perspective de voir une collaboration étroite se nouer entre les six États qui assumeront la présidence de la Conférence cette année. Nous nous réjouissons de la distribution rapide par le collègue des six Présidents de la proposition de projet d'ensemble de documents pour les travaux de la Conférence de la session de 2021. Nous estimons que cet ensemble de documents constitue un bon point de départ pour les débats et nous nous réjouissons à la perspective de prendre part aux consultations sur le projet. L'Australie adoptera une approche constructive et tournée vers l'avenir concernant ces consultations et est prête à aider le collègue des six Présidents à instaurer dès que possible un cadre pour nos travaux de la session de 2021.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la position de l'Australie, qui estime qu'il est important que diverses voix puissent s'exprimer dans le cadre des travaux de la Conférence, qu'elles proviennent de ses membres comme des observateurs. Je tiens aussi à rappeler que l'Australie a soumis lors de sa présidence l'année dernière une proposition de modification technique visant à faire en sorte que le Règlement intérieur de la Conférence soit neutre du point de vue du genre, et je remercie la France et le Royaume-Uni qui ont appuyé ces propositions dans leur déclaration aujourd'hui. Nous espérons que le collègue des six Présidents de cette année parviendra à aller de l'avant concernant cette simple mise à jour technique du Règlement intérieur, qui est toutefois importante et symbolique, pour démontrer ainsi l'importance que la Conférence accorde à la diversité et à l'égalité dans ses travaux. Nous pouvons tous aller plus loin dans la prise en compte des questions de genre dans les travaux de la Conférence et encourager une culture institutionnelle plus inclusive.

Nous avons un programme chargé dans le domaine du désarmement en 2021 et nous avons beaucoup de retard à rattraper de l'année dernière. Nous attendons en particulier la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a déjà été reportée deux fois et qui est prévue pour le moment en août. L'Australie vise à atteindre des résultats significatifs à l'issue de la Conférence d'examen. Nous avons eu le plaisir, au cours de notre collaboration avec nos collègues de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, d'élaborer un ensemble de recommandations pour la Conférence d'examen.

Les approches interrégionales, telles que l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, peuvent être utiles pour veiller à ce que les résultats servent les intérêts de tous les États parties au Traité et ne se limitent pas aux politiques et positions régionales. Nous nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration avec ces États parties concernant l'ensemble de recommandations dans les mois à venir.

L'Australie demeure fermement attachée à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais estime que les efforts en ce sens doivent être pragmatiques et réalisables. Nous savons d'expérience qu'il n'existe pas de voie rapide pour aboutir au désarmement. L'Australie est également attachée à préserver la viabilité et la sécurité de l'espace dans le cadre du droit international. Nous estimons en définitive qu'un accord international, des comportements responsables et la confiance mutuelle résultant de ces

comportements sont essentiels pour limiter les risques de conflits dans l'espace. L'Australie s'est réjouie l'année dernière de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution, dont le Royaume-Uni était à l'initiative, sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. En tant que communauté internationale, nous devons attacher davantage d'attention à la manière dont nous consolidons les normes, la transparence et la coopération internationales pour promouvoir un comportement responsable dans l'espace. La résolution de l'Assemblée générale ouvre la voie en ce sens. L'Australie regroupe actuellement ses avis sur ces questions qu'elle soumettra au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et nous vous encourageons vivement à procéder également de la sorte.

L'Australie se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous et avec votre équipe ainsi qu'avec les membres et les observateurs de la Conférence du désarmement en cette période difficile. Nous demandons instamment aux représentants de faire preuve de la plus grande flexibilité et de la plus grande créativité possible dans leurs échanges pour que nous puissions trouver des points de convergence. Nous pouvons consolider la confiance dans les travaux de notre Conférence et démontrer à la communauté internationale que cette instance peut à nouveau obtenir les résultats nécessaires qui sont escomptés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice d'Australie et je redonne la parole à la République de Corée. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Lim Sang-beom (République de Corée) (*parle en anglais*) : Premièrement, nous estimons que la priorité de la Conférence du désarmement doit être d'entamer dès que possible des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Nous avons accompli tout le travail de préparation nécessaire, qui s'est notamment concrétisé par le rapport de 2018 du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles. Nous espérons sincèrement que nous aurons l'occasion cette année de débattre de cette problématique de longue date dans le cadre de l'organe subsidiaire pertinent.

Deuxièmement, en tant qu'organe collectif, nous devrions aborder de manière plus volontariste, mais réaliste, la question de la menace croissante que représente l'espace extra-atmosphérique et qui pèse sur celui-ci. Je suis convaincu que nous conviendrons tous de l'importance que revêt cette question en dépit de nos divergences d'opinions quant à savoir par où commencer et comment s'attaquer aux problèmes. La communauté internationale a accompli des progrès à cet égard qui se sont concrétisés par l'adoption d'une nouvelle résolution par la Première Commission de l'Organisation des Nations Unies en 2020. Cette année, nous espérons que la Conférence du désarmement pourra également accomplir des progrès dans ce domaine au moyen de débats au sein de l'organe subsidiaire pertinent ou, si possible, au moyen de débats thématiques distincts.

Troisièmement, la Conférence doit accorder une plus grande attention aux problèmes qui résultent des technologies nouvelles et émergentes dans le domaine de la sécurité et du désarmement. Nous sommes beaucoup à être d'avis que la pandémie de COVID-19 influe sur les principaux facteurs qui définissent le monde tel que nous le connaissons aujourd'hui, comme le montre la brusque accélération de la révolution numérique. Elle a également clairement des répercussions dans le domaine de la sécurité et du désarmement. Pour veiller à ce que la Conférence soit utile dans ce monde en cours de mutation, nous devons adopter une approche qui ne reste pas circonscrite aux points de l'ordre de jour sur lesquels nous axons traditionnellement nos efforts.

L'une des clefs dont nous avons besoin pour instaurer la paix et la sécurité internationales est la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous continuons d'œuvrer en faveur d'une démocratisation concrète et de l'instauration d'une paix durable dans la péninsule coréenne. Nous sommes pour cela fermement convaincus que seuls les moyens pacifiques comme le dialogue et la diplomatie nous permettront d'y instaurer une paix et une stabilité véritables et durables, comme le Président Moon Jae-in l'a souligné à l'occasion de ses vœux de nouvel an. Le dialogue et une coopération mutuellement avantageuse sont les leviers essentiels du processus de paix dans la péninsule coréenne. De plus, nous sommes

tenus de léguer à la postérité une péninsule coréenne en paix et dénucléarisée. À cette fin, nous continuerons de solliciter l'assistance précieuse de la communauté internationale.

Enfin et surtout, ma délégation tient à souligner à nouveau l'importance de l'esprit et des principes du multilatéralisme, dont nous avons plus que jamais besoin de toute urgence pour réussir à relancer cette instance historique. Nous sommes convaincus que la Conférence doit faire preuve, entre autres, d'un esprit d'ouverture convenablement et pleinement respecté dans un premier temps pour lancer des débats sur l'ordre du jour important dont nous sommes saisis et aboutir en définitive au consensus dont nous avons tant besoin.

Ma délégation est prête et disposée à participer activement aux débats de la Conférence cette année et à contribuer de manière constructive à l'obtention de résultats tangibles. La République de Corée continuera de faire preuve de coopération et de flexibilité non seulement sur les questions de fond, mais aussi en ce qui concerne les questions procédurales et administratives.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée. Nous vous avons très bien entendu cette fois-ci. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Turquie.

M. Arslan (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement en 2021. Soyez assuré du plein appui et de la pleine coopération de la Turquie dans vos efforts pour faire progresser les travaux de la Conférence.

Malheureusement, la situation générale en matière de sécurité et le dispositif international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération se détériorent et la confiance entre les parties s'est à nouveau effritée ces dernières années. Par conséquent, les enjeux pour produire un travail positif et axé sur les résultats au sein de la Conférence sont plus élevés que jamais.

Nous sommes d'avis que l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui ne découle pas des procédures, des questions de composition ni de la dynamique internationale de la Conférence. La Turquie est convaincue que le mandat, le Règlement intérieur et la composition de la Conférence correspondent à la tâche dont elle doit s'acquitter. Nous avons besoin d'une volonté politique forte de reprendre la tâche fondamentale qui lui incombe, à savoir négocier des traités internationaux juridiquement contraignants. Nous sommes ravis de constater que votre présidence poursuit les efforts engagés par la présidence algérienne. Nous vous remercions pour le projet d'ensemble de documents révisé, que nous considérons satisfaisant.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire. La Turquie considère que la réalisation de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires dépend avant tout de la bonne application du régime du Traité. Nous devons avancer en ce sens en nous appuyant sur des mesures concrètes, le consensus et la participation active des États dotés d'armes nucléaires et de ceux qui n'en sont pas dotés.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires donnera aux États parties la possibilité de renforcer et de réaffirmer leur engagement envers le Traité et les efforts en matière de désarmement nucléaire. La Turquie est disposée à contribuer au succès de la Conférence d'examen.

La Turquie constate également avec préoccupation que la résolution de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient n'est toujours pas mise en œuvre. Elle continuera d'appuyer les efforts constructifs qui seront déployés dans cette direction.

S'agissant de l'un des statuts d'observateur qui est demandé, je vous rappelle que la Turquie ne reconnaît pas l'administration chypriote grecque, qui ne représente pas l'ensemble de l'île. En tant que membre de la Conférence, la Turquie continue d'œuvrer de manière constructive alors que le programme de travail n'a toujours pas été arrêté. Nous attendions une attitude aussi constructive de la part des autres membres de la Conférence, mais malheureusement, nos attentes ont été déçues. Nous sommes disposés à conserver cette

attitude positive, en revenant à la pratique existante, et nous proposons d'approuver la liste des observateurs dans son ensemble. C'est une avancée majeure. Nous osons espérer que les membres reconnaîtront que nous faisons preuve d'une attitude constructive cette année.

Permettez-moi pour terminer de réaffirmer notre appui à l'égard de la Belgique et des futurs Présidents de la session, et de leur souhaiter plein succès à tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Turquie et je donne à présent la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Han Tae-song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la session de 2021 de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter plein succès. Ma délégation est prête à vous apporter son soutien et sa coopération sans faille pendant votre mandat.

La pandémie de COVID-19 qui est survenue subitement a interrompu les travaux de la Conférence, dont le mandat est important compte tenu des multiples difficultés à surmonter dans le domaine du désarmement mondial.

Le Président (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur, je suis désolé de vous interrompre, mais je crains que le son ne soit pas assez bon pour vous suivre. Je vous redonnerai la parole plus tard et en attendant, la parole est à la Représentante de la Colombie.

M^{me} Mendoza Agudelo (Argentine) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de 2021 de la Conférence du désarmement. Je saisis cette occasion pour vous remercier, vous et les autres Présidents de cette session, d'avoir décidé de coopérer pour que nous obtenions les résultats que nous appelons tous de nos vœux à l'issue de nos débats. Je souhaite également la bienvenue aux Ambassadeurs de Bulgarie et du Cameroun, qui font partie des six Présidents de cette session et qui présideront bientôt nos travaux, ainsi que les autres ambassadeurs qui sont arrivés à Genève ces derniers mois. Nous leur adressons tous nos vœux de réussite dans leurs nouvelles fonctions.

En 2020, nous avons été contraints, compte tenu de la situation, de faire preuve de flexibilité et de nous adapter à son évolution rapide. Ma délégation espère que nous continuerons de faire preuve de flexibilité au cours de cette session pour que nous puissions bénéficier à nouveau de la dynamique dont nous avons besoin pour nous acquitter de notre mandat. Si les États membres se montrent profondément résolus à mener à bien des travaux de fond cette année, ma délégation a constaté avec préoccupation, à l'occasion de la séance de mardi dernier de la Conférence, que le principe du consensus avait à nouveau été appliqué de manière abusive à des fins de politisation de nos travaux. C'est pourquoi nous déplorons, comme de nombreux États, que nous n'ayons pu inclure tous ceux qui ont exprimé leur souhait de participer à cette session en tant qu'observateurs. Pour que le multilatéralisme porte véritablement ses fruits, nous avons besoin d'un consensus constructif dans le cadre duquel toutes les voix sont représentées et nous pouvons conclure des accords en dialoguant et en écoutant les avis contraires à ceux que nous défendons.

Pour la Colombie, le multilatéralisme et le régime international de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements sont d'une importance incontestable. Notre difficulté actuelle est de renouer un dialogue constructif qui débouchera sur des mandats réalisables, lesquels serviront à leur tour à consolider la paix et la sécurité internationales. Ces objectifs sont vitaux, en particulier dans la situation actuelle qui se détériore sur le plan de la sécurité internationale.

L'année sera jalonnée par plusieurs événements importants qui nous donneront l'occasion de redynamiser le dispositif de désarmement, tels que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur certaines armes classiques. À chacune de ces occasions, ainsi qu'à la Conférence du désarmement, les États doivent traduire en actes la position qu'ils défendent dans leurs discours à l'égard du multilatéralisme et montrer qu'ils attachent une véritable importance à l'avenir.

Pour conclure, permettez-moi de réaffirmer la volonté de ma délégation de faire preuve de la plus grande flexibilité et de soutenir vos propositions, à commencer par l'ensemble de documents que les six Présidents de la session ont proposé. Vous pouvez compter sur notre disposition à collaborer avec chacun d'entre vous pour accomplir des progrès tangibles dans l'exercice du mandat qui nous a été confié.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Colombie et je donne à présent la parole à l'Ambassadrice du Mexique.

M^{me} Flores Liera (Mexique) (*parle en anglais*) : Je m'attendais à me voir confier la parole plus tard, mais je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

(*L'oratrice poursuit en espagnol.*)

Permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de l'année de la Conférence du désarmement et de vous exprimer le soutien de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. Je saisis également cette occasion pour saluer toutes les délégations, souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues qui nous rejoignent et souhaiter à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

2020 a été une année sans précédent depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. La pandémie de COVID-19 a malheureusement mis en lumière nos faiblesses. Elle a influé et continuera sans nul doute d'influer sur le cours de nos délibérations dans les instances multilatérales.

Dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, 2020 a été une année particulièrement difficile, non pas en raison de l'absence de progrès, qui a été également observée les années précédentes, mais en raison de l'adoption de mesures qui ont entraîné un regain de tensions du fait de la pandémie. Les pays concernés étaient d'ailleurs ceux dont la responsabilité était la plus importante dans le maintien de la paix. Par conséquent, les dépenses en armement ont continué d'augmenter et les puissances nucléaires ont continué de moderniser leur arsenal, en violation des obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et d'encourager la course aux armements. Des signes de reprise des essais d'armes nucléaires ont même été perceptibles.

Le dispositif international de désarmement continue de s'effriter, comme le montre l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le retrait des États-Unis et plus récemment de la Fédération de Russie du Traité « Ciel ouvert ». Le renouvellement du nouveau traité START est également remis en question. Comme différents analystes le soulignent, tous les acteurs internationaux, en particulier les puissances nucléaires, doivent assumer une plus grande responsabilité pour résoudre cette crise multidimensionnelle. Pour reconstruire en mieux, nous avons besoin d'actions concrètes en temps opportun, ce qui serait conforme à nos attentes à l'égard de cette Conférence.

Pour dire les choses diplomatiquement, cette instance est sur le point de perdre toute raison d'être. Il nous est affirmé depuis des dizaines d'années qu'il est important de maintenir des travaux à la Conférence, alors qu'elle ne parvient pas à reprendre son mandat de négociation depuis vingt-cinq ans. La frustration ne fait que s'accumuler depuis que je participe à ses travaux et elle s'accumule, car nous faisons preuve d'une flexibilité maximale pour que la Conférence puisse aller de l'avant, mais certains membres finissent par briser le consensus au dernier moment en invoquant des prétextes discutables. Cependant, la Conférence doit démontrer son utilité en cette période où le monde et les instances multilatérales doivent relever de nombreux défis.

Nous sommes pragmatiques et nous comprenons qu'il faut du temps et des échanges sincères pour aboutir à un accord sur les questions de fond. Nous devons commencer par les éléments fondamentaux, c'est-à-dire par un programme de travail et, en particulier, par un environnement respectueux dans lequel tout le monde peut avoir voix au chapitre. Nous déplorons vivement, alors que nous entamons nos travaux, que certains membres aient choisi d'empêcher des pays observateurs de participer à nos délibérations. Nous estimons que ces modes d'action abusifs qui nuisent au multilatéralisme sont préoccupants. Nous espérons qu'ils ne seront plus appliqués et nous invitons respectueusement, mais fermement, la Turquie et l'Iran à revoir leurs objections et les membres de la Conférence en général à ne pas y recourir lors des prochaines sessions.

Sur le fond, nous ne proposons pas de réinventer quoi que ce soit. En 2021, nous attendons deux résultats tangibles si les négociations en personne restent soumises à des restrictions. Premièrement, nous espérons la reprise des débats de l'année dernière sur un programme de travail, ce qui structurera les réunions que nous pourrions tenir cette année. Deuxièmement, nous attendons une décision concernant la proposition australienne de modification du Règlement intérieur de la Conférence pour prendre en compte les questions de genre. Ces avancées sont modestes, mais néanmoins très utiles pour reprendre le chemin de la diplomatie.

S'agissant des questions de désarmement, nous avons de nouvelles occasions à saisir cette année, qui ont été évoquées par les orateurs précédents. Je tiens à mentionner en particulier la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui devrait nous aider à consolider la validité et la pertinence du Traité en tant que pilier du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Demain, le 22 janvier 2021, sera la date d'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un nouvel instrument qui contribue à l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et renforce la conviction de ses signataires et de ses parties contractantes de faire interdire ces armes et de les éliminer impérativement, compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques que pourrait avoir l'explosion d'une seule tête nucléaire.

Nous coopérerons avec vous et avec les présidences suivantes pour renforcer le multilatéralisme. L'union de nos forces et la collaboration sont le meilleur moyen de déjouer les risques et de remédier aux vulnérabilités auxquels nous sommes exposés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Mexique. Chers collègues, il reste des orateurs sur la liste, mais compte tenu du temps qui nous est imparti et du fait que nous ayons reçu trois demandes de droit de réponse, je propose que nous écoutions ces réponses et que nous reprenions le débat général mardi prochain, le 26 janvier. Cinq orateurs s'exprimeront mardi prochain, à commencer par le Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Avant de donner la parole à la République arabe syrienne, puis-je demander aux trois délégations qui demandent un droit de réponse d'être aussi concis que possible ? Je vous remercie. La République arabe syrienne a la parole.

M. Ali (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour répondre aux allégations mensongères et trompeuses qui ont été exprimées par la Représentante d'Israël dans sa déclaration. Israël ne parvient à faire qu'une seule chose, à savoir politiser les débats internationaux sur les questions de fond auxquels elle participe et les instances au sein desquelles elle œuvre afin de détourner l'attention des États membres et de dissimuler ses violations continues du droit international et des résolutions des Nations Unies, y compris des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Israël est le seul État membre à minimiser l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il souligne son absence d'efficacité au Moyen-Orient, qui est sans surprise, comme Israël est le seul État de la région à ne pas être partie au Traité et à refuser de placer ses installations nucléaires sous le système de garanties complètes de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En revanche, tout le monde sait que mon pays est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires depuis 1968, est signataire de la Convention sur les armes biologiques depuis 1972 et est partie à la Convention sur les armes chimiques depuis 2013. Mon pays s'est félicité de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et a participé de manière active à la Conférence qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies en novembre 2019, dans un contexte marqué par le boycottage d'Israël et ses tentatives inlassables de contrecarrer son organisation.

Israël continue de porter atteinte à la souveraineté des États de la région, y compris de la Syrie, en continuant d'occuper le plateau du Golan syrien et d'autres territoires arabes au Liban et en Palestine, ainsi qu'en poursuivant ses actes d'agression, sous forme de frappes aériennes et de tirs de roquette dans différentes parties de la Syrie et de tirs d'artillerie et de

roquette de part et d'autre de la ligne de séparation des forces dans le sud de la Syrie, en violation flagrante de l'Accord sur le dégagement des forces de 1974 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il n'est pas nécessaire de rappeler le soutien qui a été apporté par Israël aux groupes terroristes en Syrie, en particulier aux terroristes de Jabhat el-Nosra dans le sud de la Syrie et de part et d'autre de la ligne de séparation, en prétextant qu'il fournissait une assistance médicale, alors que ce groupe figure au rang des organisations dans les listes des entités terroristes du Conseil de sécurité. Les allégations d'Israël concernant le dossier chimique syrien sont dénuées de fondement. Israël devrait ratifier le Traité et respecter ses dispositions, au lieu de nous faire la leçon sur la mise en œuvre des obligations imposées par le Traité.

Bien que je ne doute pas du fait que la Conférence du désarmement soit de nature technique et ne soit pas le lieu approprié pour évoquer ces questions, je dois rappeler que mon pays condamne fermement l'utilisation d'armes de destruction massive, y compris d'armes chimiques, par quiconque, en tout lieu et en toutes circonstances. La Syrie affirme qu'elle n'a pas utilisé d'armes chimiques et n'en utilisera pas, car elle n'en possède plus.

La Syrie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques en 2013 et elle respecte les obligations qui en découlent, en dépit de la situation difficile dans laquelle elle se trouve et des difficultés majeures que font peser le terrorisme, l'occupation et les actes d'agression. La Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe OIAC-ONU, M^{me} Sigrid Kaag, a confirmé dans le rapport qu'elle a soumis au Conseil de sécurité en juin 2014 que la République arabe syrienne s'était pleinement acquittée de ses obligations et que ses stocks d'armes chimiques à bord du navire des États-Unis, le *M/V Cape Ray*, et d'autres stocks avaient été détruits, comme l'a confirmé l'OIAC, qui a supervisé la destruction de tous les sites de production d'armes chimiques.

Mon pays continue de coopérer avec le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et avec l'Équipe d'évaluation des déclarations pour veiller à résoudre les questions non résolues qui ont suscité des débats et clore définitivement ce dossier. De plus, Israël n'est guère bien placé pour commenter les questions de désarmement, sachant que cet État n'est pas partie à tous les accords qui ont été approuvés par cette Conférence et qu'il continue de mettre au point des bombes et des armes nucléaires, chimiques et biologiques. L'arsenal israélien représente encore la plus grande menace contre la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Ce problème qui existe depuis des décennies représente encore une difficulté majeure pour le régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Israël est responsable de l'occupation la plus longue de l'histoire moderne en maintenant sa présence auprès d'autres populations sur des terres qui ne lui appartiennent pas.

Pour conclure, un proverbe s'applique à Israël : « que chacun balaie devant sa porte et les rues seront nettes ». Au lieu de nous donner des leçons de respect des accords internationaux sur les armes, Israël devrait prendre l'initiative d'adhérer à ces conventions et de les ratifier dès que possible, et la communauté internationale devrait faire pression pour que cet objectif soit atteint.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne. Je donne à présent la parole à l'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme nous approchons de la fin de la séance plénière, je sollicite votre indulgence et celle de nos chers collègues du secrétariat et de nos interprètes.

Je prends la parole pour exercer le droit de réponse de l'Inde concernant le manque de respect flagrant dont le Pakistan a fait preuve à nouveau aujourd'hui à l'égard de la Conférence du désarmement. Le Pakistan a pris pour habitude d'abuser du caractère sacrosaint de chaque instance de l'ONU en faisant circuler des informations fallacieuses et en reprenant des mensonges. Cependant, en dépit de ses efforts désespérés, le monde parvient à distinguer son intention de nuire. Il est temps de demander au Pakistan de répondre de ses actes et de ne pas le laisser utiliser de manière abusive les plateformes des Nations Unies pour faire circuler de fausses informations et des discours de haine et inciter à la violence.

Le Pakistan essaye en vain de propager des mensonges sans fondement qui visent l'Inde. L'Inde, qui est un État responsable, se conforme strictement aux obligations qui lui incombent en vertu des traités internationaux et n'a pas de conseil à recevoir d'un pays dont il a été démontré qu'il exportait illicitement des technologies et des matières nucléaires. Les préoccupations de l'Inde en matière de sécurité ne se limitent pas à une région, et c'est pourquoi l'Inde a toujours abordé ces questions dans un contexte mondial. Le Pakistan profère également des allégations stériles et infondées contre l'Inde, y compris concernant le Jammu-et-Cachemire. Elles ne méritent pas de réponse, car elles relèvent exclusivement des affaires intérieures de l'Inde.

Le Pakistan, qui est l'épicentre du terrorisme, contribue plus que tout autre acteur à la déstabilisation du monde. Il a rejeté l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général de l'ONU en soutenant le terrorisme transfrontalier. Il a piétiné les principes qui sont défendus par l'Organisation des Nations Unies. Pendant que le Représentant permanent du Pakistan s'exprime sur la paix et la sécurité dans cette enceinte, son Premier Ministre érige Oussama ben Laden en martyr. Le Pakistan fait preuve d'une hypocrisie sans pareil. Personne n'a oublié le discours de son Premier Ministre, Imran Khan, devant l'Assemblée générale en 2019. Sans respecter le temps de parole, il a appliqué une stratégie de la corde raide visant à menacer la communauté internationale en employant tous les moyens, dont le chantage nucléaire, et a fait l'apologie du terrorisme et de la violence, ce qui suffit à définir son pays et son mode d'exercice de l'autorité. Il a de nouveau démontré que le Pakistan représentait la plus grande menace contre la paix et la sécurité internationales.

Nous savons tous qui a bloqué à plusieurs reprises les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, notamment en 2009, année au cours de laquelle la Conférence a adopté un programme de travail consensuel, tandis que l'Inde a adopté une approche constructive à l'égard des questions de désarmement. Alors qu'il s'était rallié volontiers au consensus sur le programme de travail, le Pakistan a manqué totalement de respect à l'égard de la communauté internationale et de cette instance en faisant rapidement volte-face et en bloquant les travaux de la Conférence. Nous continuons tous de payer les pots cassés qui résultent de ce comportement irresponsable du Pakistan.

La Conférence du désarmement vient d'adopter son ordre du jour, qui couvre les diverses questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Elle n'est pas le lieu approprié pour traiter de questions bilatérales ou régionales. Comme l'Inde l'a clarifié à maintes reprises, les questions de sécurité régionale n'ont pas leur place dans les délibérations de la Conférence du désarmement. La Conférence ne doit pas se laisser distraire par les ambitions hostiles du Pakistan et devrait ignorer les efforts qu'il déploie pour politiser ses travaux et l'empêcher de s'acquitter de son mandat. Puisque j'ai déjà dit tout ce que j'avais à dire, je ne prendrai plus la parole pour faire au Pakistan l'honneur de lui répondre et je ne passerai pas davantage de temps sur cette question, par respect pour les travaux de la Conférence du désarmement que vous dirigez avec tant de compétence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde, et je donne maintenant la parole aux États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis navré de prendre à nouveau la parole, mais je serai très bref. Je dois exercer mon droit de réponse à l'égard des observations qui ont été formulées aujourd'hui par le Représentant de la République islamique d'Iran. Comme je l'ai indiqué à de nombreuses reprises ces six dernières années, l'Iran n'est pas en position de critiquer quelque pays que ce soit dans cette instance. Il est le premier État au monde à soutenir le terrorisme et ses allégations selon lesquelles il serait un grand défenseur du multilatéralisme sont, comme on le sait, dénuées de sens et hypocrites.

Je tiens à faire remarquer rapidement que mon gouvernement espère que l'Iran cessera ce comportement hostile et commencera à jouer un rôle constructif au Moyen-Orient et dans le reste du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, en particulier pour la concision de son intervention. Nous avons reçu, pendant ce temps, deux nouvelles demandes de droit de réponse. Nous allons écouter ce premier droit de réponse. Je donne la parole au Pakistan.

M. Omar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre aux observations qui viennent d'être faites par la délégation indienne. Le parti qui est au pouvoir en Inde adopte actuellement un comportement consistant à se dérober, à jouer un double jeu et à faire circuler de fausses informations. La déclaration que nous venons d'entendre met à nouveau en évidence ce comportement caractéristique de l'Inde. Examinons tout d'abord cette attitude consistant à se dérober.

Comme la Conférence du désarmement peut s'en souvenir, ma délégation a demandé un démenti ou une justification de plusieurs déclarations irresponsables proférées par les dirigeants indiens sur les questions qui intéressent cette instance. Au lieu d'y répondre, la délégation indienne a une nouvelle fois choisi de se dérober.

Permettez-moi à présent de pointer du doigt son hypocrisie. En contradiction avec les résolutions du Conseil de sécurité, qui précisent que le Jammu-et-Cachemire est un territoire faisant l'objet d'un différend dont le règlement final nécessite un plébiscite supervisé par l'ONU, la délégation indienne a une nouvelle fois choisi de jouer un double jeu. Je rappelle à la délégation indienne que le Conseil de sécurité s'est réuni à trois reprises depuis les actes illicites d'août 2019 pour débattre en particulier de la situation dans ce territoire occupé qui est le résultat d'initiatives illicites et unilatérales engagées par l'Inde en violation des décisions du Conseil. Le fait que le Conseil de sécurité ait examiné trois fois cette question constitue une preuve suffisante pour démystifier cette hypocrisie de l'Inde et les allégations fallacieuses selon lesquelles le Jammu-et-Cachemire relèverait des affaires intérieures. Il est inutile de feindre l'amnésie tout en cherchant à séduire son électorat national, car les faits qui relèvent du droit international ne changeront pas.

S'agissant de la désinformation, EU DisinfoLab a publié un article intitulé *Indian Chronicles*, qui fournit des preuves détaillées de la stratégie indienne visant à porter préjudice à mon pays en ayant recours à la propagande et à des informations fallacieuses. En février 2019, après avoir monté une opération sous faux drapeau, l'Inde a porté des allégations diffamatoires de terrorisme contre le Pakistan, a encouragé un nationalisme virulent dans son pays, a prétendu avoir lancé des frappes dites chirurgicales et s'est appuyée sournoisement sur le sentiment national pour tenter de remporter les élections. Ce mode opératoire qui est sans ambiguïté a été une nouvelle fois appliqué pour satisfaire les calculs électoraux du régime du parti Bharatiya Janata et du Rashtriya Swayamsevak Sangh. Les dernières transcriptions qui ont été rendues publiques apportent de nouvelles preuves qui viennent détailler comment l'attentat de Pulwama – cette opération sous faux drapeau qui a conduit à une victoire électorale massive – a été préparé et réalisé dans son intégralité. Elles montrent également que les actes irresponsables de ce régime, dont les motivations sont liées à sa politique intérieure, mettent gravement en péril la paix et la sécurité dans la région. Aujourd'hui, la délégation indienne a étayé une nouvelle fois ces preuves en débitant des mensonges.

L'Inde, qui offre depuis longtemps un terreau favorable au terrorisme dans la région, ne cesse de réciter dans son propre intérêt le mantra du terrorisme transfrontalier qui relève d'une vision simpliste. Est-ce que la délégation indienne peut contester l'exécution d'actes terroristes au Pakistan par le Commandant de la marine indienne, Kulbhushan Jadhav, ainsi que sa participation et son implication dans ces graves faits ? Est-ce que la délégation indienne peut contester que des membres du parti Bharatiya Janata, qui est au pouvoir dans ce pays, ont été nommés à des postes ministériels alors qu'ils sont poursuivis dans des affaires terroristes ? La délégation indienne serait bien avisée de réaliser que la Conférence n'est pas la chambre d'écho de ses allégations mensongères et devrait renoncer à ces vaines tactiques. Au contraire, il est du devoir de cette instance de prendre acte des déclarations, politiques et agissements illicites qui mettent en péril la paix et la sécurité régionales et internationales.

Aucun critère objectif basé sur des faits concrets ne vient étayer l'affirmation de l'Inde selon laquelle ses intérêts en matière de sécurité dépassent le cadre régional ou sous-régional. Au regard des faits, l'immense majorité des forces conventionnelles et non conventionnelles de l'Inde restent déployées contre le Pakistan et dirigées vers celui-ci. Dans ses déclarations grandiloquentes visant à affirmer sa position dominante, l'Inde ne cesse de démontrer son obsession hégémonique contre le Pakistan. Il est pour le moins malhonnête de vouloir asseoir ses intérêts en matière de sécurité en agissant de manière inhabituelle ou de manière isolée. Elle ne tient pas compte dans son discours du fait que tout le monde s'accorde à dire que les

questions de sécurité sont liées les unes aux autres à l'échelon régional, sous-régional et mondial. Il est reconnu que les approches régionales et sous-régionales, qui sont associées à une approche mondiale, constituent le fondement des discours et délibérations sur le désarmement.

Je rappelle à la délégation indienne que le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement accorde une place fondamentale aux mesures de désarmement bilatérales et régionales en affirmant que « l'adoption d'accords ou d'autres mesures devrait être résolument poursuivie sur une base bilatérale, régionale et multilatérale en vue de renforcer la paix et la sécurité à un niveau de forces moins élevé ». Dans ses Directives et recommandations concernant des approches régionales du désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale de 1993, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies déclare que « les approches régionale et mondiale du désarmement et de la limitation des armements sont complémentaires et les deux démarches devraient être entreprises simultanément ». Elle ajoute que « l'approche régionale du désarmement et de la limitation des armements est l'une des composantes essentielles de l'action mondiale visant à renforcer la paix et la sécurité internationales ».

Depuis trente ans, l'Assemblée générale n'a de cesse d'adopter, par consensus, une résolution sur le désarmement régional qui exhorte la Conférence du désarmement à progresser sur toutes les questions de désarmement et affirme que les approches mondiale et régionale du désarmement sont complémentaires et qu'elles doivent donc être suivies simultanément pour promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales. Il y a lieu de se demander si la délégation indienne a renoncé à respecter à ces principes fondamentaux ou si elle adopte uniquement cette attitude qui lui est propre consistant à se dérober dans le cadre de la Conférence.

En faisant référence au prétendu réseau d'Abdul Qadeer Khan, l'Inde montre à nouveau qu'elle s'appuie sur de vieux arguments. Le monde entier sait très bien que ce prétendu réseau était composé de plusieurs individus de plus d'une vingtaine de pays répartis sur quatre continents. Abdul Qadeer Khan y a été associé à titre individuel et non pas au nom de l'État. Nous avons mené une enquête approfondie sur sa participation à ce réseau et nous avons communiqué nos résultats à l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux autres pays concernés, ce qui a contribué à révéler l'identité des associés internationaux de ce réseau clandestin d'approvisionnement. M. Khan a été soumis à de strictes restrictions qui sont encore en vigueur aujourd'hui. Les ressortissants des autres pays qui ont été associés à ce réseau n'ont pas connu le même sort et n'ont fait l'objet, la plupart du temps, d'aucune sanction. Cette affaire est close. Depuis cet incident, le Pakistan a pris des mesures efficaces pour éviter que ce scénario ne se reproduise à l'avenir.

S'agissant des affabulations de l'Inde qui prétend avoir agi de manière irréprochable par le passé dans le domaine de la non-prolifération, je tiens à vous rappeler, Monsieur le Président, que l'Inde a réalisé son premier essai nucléaire en 1974 en détournant des matières nucléaires du réacteur CIRUS en violation flagrante des engagements en matière de garanties qu'elle avait pris de manière solennelle auprès des fournisseurs de ce réacteur. Le Groupe des fournisseurs nucléaires, qui a généreusement accordé à l'Inde une exemption en 2008, a été en réalité fondé en réaction directe [...]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser. Sachez que les interprètes vont à présent mettre fin à leurs services, j'invite par conséquent le Représentant du Pakistan à conclure, surtout si l'on considère qu'il s'agit déjà de la deuxième fois que la parole est donnée à ce pays pour qu'il exerce son droit de réponse. Monsieur, vous avez la parole.

M. Omar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Contrairement à l'Inde, le Pakistan n'a pas enfreint ses engagements internationaux ni ses obligations en matière de garanties dans le cadre de la mise au point de ses programmes nucléaires civils et militaires.

Ma délégation a déjà évoqué le fait que les affirmations de l'Inde concernant son appui à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles ne lui coûtaient rien et cette position a été consignée dans les procès-verbaux de la Conférence du désarmement. L'Inde n'a ni déclaré de moratoire unilatéral ni mis fin à sa production de matières fissiles, dont elle continue d'accroître les stocks de manière exponentielle en construisant de nouveaux

réacteurs surrégénérateurs rapides. Elle reste également l'un des plus fervents opposants à l'intégration des stocks dans le champ d'application d'un tel traité. Sachant cela, les attitudes grandiloquentes et les stratégies de diversion de l'Inde peuvent tout à fait être qualifiées de délirantes.

Pour conclure, nous exhortons à nouveau la délégation indienne à faire preuve d'objectivité et à se garder de toute dérobade, hypocrisie et désinformation. Nous l'exhortons aussi à coopérer avec cette instance de manière responsable en ce qui concerne les questions importantes de maîtrise des armements et de désarmement pour promouvoir la paix et la sécurité en Asie du Sud et au-delà. Je vous remercie pour votre indulgence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan. Comme je l'ai dit, nous reprendrons nos débats le mardi 26 janvier à 10 heures. Nous commencerons par les représentants qui n'ont pas encore exercé leur droit de réponse et nous donnerons ensuite la parole aux derniers orateurs figurant sur la liste.

J'invite les représentants qui prendront la parole lors de la séance de mardi prochain à envoyer le texte de leur déclaration au secrétariat. Cela facilite grandement le travail des interprètes, en particulier lorsque la qualité du son est médiocre. La séance est levée.

La séance est levée à 17 h 15.